

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 14**

**Votants : 17**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 07 avril 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,  
MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME  
(procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme  
CROUZETTE Simone), MARLINGE  
M. VILLETTE

**Secrétaire de Séance** : Mme CROUZETTE Simone

M. Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 013-2023, concernant la demande de subvention pour le projet vestiaires et club house football. Il indique avoir reçu un retour de la préfecture, indiquant que le taux de subvention DETR était de 30% et pas 45% comme indiqué dans la délibération (il ne s'agit pas d'un projet structurant mais de l'aménagement d'un petit équipement sportif).

Il convient donc de modifier le plan de financement.

Coût estimé des travaux Vestiaires: 166 000€ HT (199 200€ TTC)

Coût estimé des travaux Club House: 68 00€ HT (81 600€ TTC)

Maîtrise d'œuvre : 9,5% du coût des travaux HT : 22 230€ (26 676€ TTC)

COUT TOTAL : 256 230 € HT dont 22 230€HT de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le maire indique que des financements peuvent être obtenus (DETR, Conseil Départemental via le contrat territorial d'aménagement, et Fédération Française de Football), dans la limite de 80% du coût HT du projet.

La demande de subvention DETR porte sur les travaux et la maîtrise d'œuvre, celles pour la FFF et le Conseil départemental uniquement sur les travaux.

Les nouveaux plans de financement sont les suivants:

**VESTIAIRES**

DETR 30% MOE + travaux : 54 531,00€

Conseil Départemental 30% travaux: 49 800€

FFF 20% travaux: 33 200€

Autofinancement : 44 239,00

**Délibération N° 020-2023**

**MODIFICATION DU  
PLAN DE  
FINANCEMENTN  
VESTIAIRES ET  
CLUBHOUSE FOOT**

**CLUB HOUSE**

DETR 30% MOE + Travaux : 22 338€

Conseil Départemental 30% travaux : 20 400€

FFF 20% travaux : 13 600€

Autofinancement : 18 122€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Arrête les plans de financement tels que modifiés ci-dessus
- Charge le maire de solliciter auprès des différents partenaires les subventions telles que décrites dans le plan de financement
- Autorise le maire à lancer les appels d'offre correspondant à ce projet

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20230413-D020-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023